

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

MAI 2012

RÉFLEXION DU MOIS

Le bonheur c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles. (Inconnu)

FESTIVAL "COUNTRY " À SAINT-RÉMI LES 8, 9 ET 10 JUIN PROCHAIN

Comme à chaque année, les organisateurs ont tout prévu pour le weekend du 8 juin prochain afin de recevoir les visiteurs et les résidants au Festival Country version 2012. Rappelons que ce sont tous des bénévoles qui travaillent sur cet événement et l'argent amassé va à des organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité. Un engagement de longue date ne permettra pas au maire d'être présent à l'évènement mais M. Yves Duval, maire suppléant, assurera l'intérim du 4 au 10 juin.

RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE À VENDÉE, DU CHEMIN ROCKWAY VALLEY (ROUTE 364) ET DU CHEMIN MASKINONGÉ

La préparation des documents en vue d'octroyer les soumissions est en cours. Compte tenu des nouvelles règles en matière contractuelle, le conseil souhaite que les travaux se réalisent avant le début de l'automne prochain. Pour compléter la route 364, nous devons attendre l'engagement des ministres qui

ont offert des subventions à même leur budget discrétionnaire : celle du député de Labelle, M. Sylvain Pagé nous a déjà été confirmée.

LE CLASSIQUE "IRONMAN " LE 24 JUIN PROCHAIN

Lors du dernier conseil des maires, M. Pierre Pilon, maire de Mont-Tremblant, a fait part de l'évènement international " Ironman " qui aura lieu le 24 juin prochain à la ville de Mont-Tremblant. Tous sont invités et des informations concernant l'évènement sont disponibles un peu partout sur le territoire. On nous a cependant prévenus que la circulation ainsi que l'achalandage des commerces seront à leur maximum. C'est donc un avis à ceux et celles qui prévoient se rendre dans le secteur St-Jovite.

PROJET COMMUN DU PACTE RURAL DANS LA ZONE OUEST DE LA MRC DES LAURENTIDES

Un montant de 130,000\$ a été rendu disponible par la MRC des Laurentides dans le cadre du pacte rural. Ce montant doit être dépensé pour un ou des projets communs aux cinq municipalités de la zone Ouest soient Montcalm, Arundel, Barkmere, Huberdeau et Amherst. Les municipalités qui doivent aussi contribuer financièrement ont opté pour une analyse du potentiel et de mise en valeur du corridor aérobique ainsi

que de l'aménagement d'un site le long du corridor. Amherst a soumis le projet de redémarrage du site de la source à Saint-Rémi. De plus, une brochure faisant état des attraits et soulignant les sites agrotouristiques sera publiée en 2013.

CRÉATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF À LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA GESTION ÉVENTUELLE DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ (O.S.B.L.)

La MRC des Laurentides créait dernièrement un O.S.B.L. pour gérer les parcs verts ainsi que le transfert éventuel de la forêt de proximité prévu en 2013. Les membres du conseil ont amorcé une réflexion sur la structure de gestion de la forêt publique. Le modèle, pour être fonctionnel, devra s'inspirer sur celui de la MRC en tenant compte des différences municipales. Même si une partie ou la totalité de la gestion est transférée au niveau municipal, la MRC sera la seule interlocutrice auprès du gouvernement.

NOMINATION AU COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME (CCU)

Mme Carole Martineau, conseillère a proposé un nouveau membre au CCU soit, M. Jean Bourassa. Le poste était vacant suite au départ de M. Claude Lecours.

DEMANDE D'UN ESPACE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE CYRILLE-GARNIER DE VENDÉE PAR LA " PROMA "

L'organisme de bassin versant pour la Protection de la Rivière Maskinongé (PROMA) a demandé à la municipalité s'il y avait possibilité d'obtenir un espace destiné à la consultation et à la mise en place de toutes les études et recherches effectuées dans le cadre du bassin

versant. Cette demande se fera en consultation avec les utilisateurs actuels.

NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES FEUX SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES

Les permis pour les feux ne dépassant pas 3 mètres continuent d'être donnés par la municipalité. Tous les autres feux doivent recevoir une autorisation de la Société des Protections des forêts contre le feu (SOPFEU) qui délivre maintenant les permis pour les feux à ciel ouvert. Les personnes qui le demanderont seront tenues responsables pour toutes les interventions nécessitant les pompiers, les CL215 et les sapeurs forestiers. Dans tous les cas, il est interdit de faire un feu à l'extérieur les jours où la vitesse du vent excède 25km/heure. **Les feux de camp** pour éloigner les moustiques ou égayer un pique-nique ou fête champêtre doivent avoir une superficie de **1 mètre par 1 mètre maximum et pas plus de 1 mètre de hauteur** et devront être entourés de matière incombustible (roches, etc.) et ne requièrent pas de permis.

BRUNCH DE CLÔTURE DU 125^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE SAINT-RÉMI LE 17 JUIN PROCHAIN

Le comité organisateur du 125^{ème} de Saint-Rémi organise un brunch de clôture dans la salle de l'hôtel de ville à compter de 10h00 dimanche le 17 juin prochain. On soulignera les événements qui ont marqué Saint-Rémi. Le nombre de places est limité : vous pouvez contacter M. Claude Froment au 819-687-8130 pour obtenir vos billets.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion du conseil se tiendra à Vendée le 11 juin prochain à 19h30 au Centre Communautaire Cyrille-Garnier.

Bernard Lapointe, maire